

PHOTO	FICHE D'INSCRIPTION		
	ANNÉE 2024-2025		
	30290 LAUDUN – L'ARDOISE		
occitaniasquaredance@gmail.com Président : Martin Gilbert : 06 64 65 73 01 Animatrice : Conil-Martin Magali : 06 72 72 97 15 Chargé des inscriptions : Mas Michel : 06 77 97 83 70			


2 cours d'essai sont offerts avant l'inscription

ADHERENT	NOM – PRENOM		DATE DE NAISSANCE
	ADRESSE		
	CP VILLE		Tél :
	E-MAIL		N° Licence :

DOSSIER	Merci de RAMENER LE DOSSIER COMPLET AU CLUB (Les documents demandés sont obligatoires)		
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La fiche d'inscription dûment remplie et signée <input type="checkbox"/> 1 certificat médical attestant de votre aptitude à pratiquer la danse <input type="checkbox"/> Pour un renouvellement de licence de moins de 3 ans : remplir un questionnaire de santé (si vous avez répondu « oui » à une demande du questionnaire le certificat médical est obligatoire) <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (nom et prénom au dos) 	IMPORTANT Aucun entraînement ou cours ne sera possible sans certificat médical.	

COTISATION	Coût de l'activité principale – SQUARE DANCE (pour une année de septembre à septembre, avec licence à la fédération)		Activité associée : Danse en ligne COUNTRY DREAM	Les deux activités coût total
	★ 1 personne	85 €	20 €	105 €
	★ 2 personnes mariées/pacsées/concubinage sous le même toit	150 €	30 € 15 € si un seul fait l'activité associée	180 € 165 €

PAIEMENT	PAIEMENT		
	Pour l'activité principale SQUARE DANCE : chèque à l'ordre d'OCCITANIA SQUARE DANCE Pour l'activité associée : chèque à l'ordre de COUNTRY DREAM		
	Il est possible de régler en espèce (en intégralité à l'inscription) ou en 3 fois par chèque (encaissé par trimestre)		

RESERVE à ASSOCIATION : Emetteur du chèque :			
Montant chèque n°1 :	n°	ESPECE : 	
Montant chèque n°2 :	n°		
Montant chèque n°3 :	n°		

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur sur le site des associations, et m'engage à les accepter dans leurs intégralités et sans réserve dans leurs dispositions	
Date	Signature adhérent

HORAIRES ET LIEUX DES ACTIVITES

SQUARE DANCE

<https://www.occitaniasquaredance.com/>



LUNDI	19H30-21H	Salle du Mille club LAUDUN ou salle de Saint Geniès
2 JEUDI par mois	19h30-20h30	salle du Centre de Loisirs Saint Geniès de Comolas

COUNTRY DREAM :

DANSES EN LIGNE



MARDI	Débutants - Novices : 18h00 - 19h45	salle du Centre de Loisirs Saint Geniès de Comolas
JEUDI	Novices + - Intermédiaires 18h00 - 19h30	salle du Centre de Loisirs Saint Geniès de Comolas

Suivant les inscriptions, les horaires des cours peuvent être modifiés

Il sera appliqué le protocole sanitaire en vigueur

L'animatrice déterminera la date et le maintien des cours pendant les vacances scolaires.

Fonctionnement des cours. (Extrait du Règlement intérieur)

Respecter les horaires de cours.

Accompagner les enfants jusqu'à la salle de cours et s'assurer de la présence de l'animatrice.

En cas d'absence de l'animatrice, les parents doivent récupérer leurs enfants.

Il ne sera pas accepté de membre de moins de 8 ans.

Pour les enfants entre 8 et 12 ans, la présence d'un des parents est obligatoire pendant le cours.

Les parents autorisent l'adhérent mineur de plus de 12 ans à participer aux sorties et déchargent l'association de toutes responsabilités suite à un accident dont elle ne serait pas responsable.

Les parents donnent aux responsables de l'association l'autorisation de prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence

Une tenue correcte est exigée. Les chaussures (les talons aiguilles, claquettes, tongs...) ne tenant pas le pied complètement, sont strictement interdites pendant les cours.

L'Association OCCITANIA SQUARE DANCE dégage toute responsabilité pour les accidents survenant dans la salle et hors de la salle de cours, si les consignes ne sont pas respectées.

Signaler les problèmes médicaux à l'animatrice.

L'adhérent donne pouvoir au président et au trésorier de signer sa licence en cas d'oubli de sa part.

L'inscription n'est définitive qu'après accord de l'animatrice suite à la période d'essai, dans le cas contraire votre dossier vous sera rendu.

En cas de réclamation un courrier motivé devra être adressé au président de l'association.